

Date de dépôt : 20 mai 2010

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition concernant Weetamix sur la diffusion et le développement de la culture « techno » dans notre canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 21 janvier 2000, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Weetamix est un collectif, à but non lucratif, œuvrant en faveur de la culture « techno ». Depuis 1994, Weetamix a organisé plus de 100 manifestations musicales dans différents lieux genevois, et s'est établi depuis 2 ans et demi dans un local situé sur la commune de Vernier.

Lors de ces différentes manifestations, Weetamix a par ailleurs accordé une attention particulière à la prévention contre le tabac, l'alcool et les drogues, ceci en étroite collaboration avec les institutions concernées.

En renonçant volontairement aux sponsors liés au commerce du tabac et de l'alcool, et sans subventions publiques, Weetamix ne peut plus assurer son fonctionnement.

Par cette pétition, nous demandons aux autorités de bien vouloir prendre en considération l'importance que représente Weetamix pour la diffusion et le développement de la culture « techno » dans notre canton et de lui apporter le soutien nécessaire à la poursuite de sa politique de prévention et de ses activités culturelles.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Reconnue en 1999 déjà pour la qualité de ses prestations et son rôle dans la promotion de la « culture techno », Weetamix continue aujourd'hui encore d'animer les nuits genevoises. Sa réputation dépasse désormais les frontières cantonales.

Le concept est éprouvé : des « dj's » souvent reconnus sur le plan international « mixent » et le public danse, boit, et fumait, il n'y pas si longtemps encore.

Ainsi, si Weetamix craignait de disparaître lors du dépôt de cette pétition et souhaitait obtenir une somme de 50 000 francs pour boucler ses comptes, l'association est parvenue à résoudre ses difficultés et n'a adressé depuis ni demande de soutien, ni projet au service cantonal de la culture, comme le suggérait le rapport de la commission des pétitions du 30 novembre 1999 annexé.

Si tel avait été le cas, selon les critères ainsi que les règlements en vigueur, ce service et la commission de préavis auraient eu à déterminer si Weetamix programme de la musique récréative et dansante ou de création.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Annexe : rapport de la commission des pétitions (P 1259-A)

Secrétariat du Grand Conseil**P 1259-A**

Date de dépôt: 30 novembre 1999

Messagerie

Rapport

**de Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition
concernant Weetamix sur la diffusion et le développement
de la culture « techno » dans notre canton**

Rapporteuse: M^{me} Danielle Oppliger

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

En date du 24 juin 1999, les membres de «Weetamix » ont déposé au secrétariat du Grand Conseil une pétition portant 365 signatures.

Les membres de la Commission des pétitions ont examiné la pétition susmentionnée les 25 octobre et 8 novembre 1999, sous la remarquable présidence de M. Louis Serex; les procès-verbaux ont été rédigés par M^{me} Pauline Schaeffer.

— 2 —

La teneur de la pétition est la suivante :

Pétition
(1259)

concernant «Weetamix»" sur la diffusion et le développement de la culture «techno» dans notre canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

Weetamix est un collectif, à but non lucratif, œuvrant en faveur de la culture «techno». Depuis 1994, Weetamix a organisé plus de 100 manifestations musicales dans différents lieux genevois, et s'est établi depuis 2 ans et demi dans un local situé sur la commune de Vernier.

Lors de ces différentes manifestations, Weetamix a par ailleurs accordé une attention particulière à la prévention contre le tabac, l'alcool et les drogues, ceci en étroite collaboration avec les institutions concernées.

*En renonçant volontairement aux sponsors liés au commerce du tabac et de l'alcool, et sans subventions publiques, **Weetamix ne peut plus assurer son fonctionnement.***

*Par cette pétition, nous demandons aux autorités de bien vouloir prendre en considération **l'importance que représente Weetamix pour la diffusion et le développement de la culture «techno» dans notre canton et de lui apporter le soutien nécessaire à la poursuite de sa politique de prévention et de ses activités culturelles.***

N.B. : 365 signatures

Weetamix, M. Dimitri Stransky Heilkron, case postale 6109, 1211 Genève 6

Travaux de la commission

Audition de M. Dimitri Stransky Heilkron, pétitionnaire

M. Dimitri Stransky Heilkron, fondateur de Weetamix, explique que cette association existe depuis 6 ans et qu'un nouveau comité sera formé dès la nouvelle année.

Dans le cadre de ses activités, Weetamix utilise une salle – la Halle W, située au 114, route de Vernier – d'une superficie de 350 m², pour ses activités musicales toutes les semaines. Cette dernière est aussi à la disposition d'autres associations qui peuvent la louer.

Les activités de Weetamix ont pour but :

- d'encourager, de développer et de promouvoir la musique électronique, Weetamix est le programmeur techno le plus en vue de la place ;
- la création d'un label discographique ;
- la mise en place d'un atelier de création musicale sur ordinateur et de cours de D.J. ;
- d'organiser des manifestations publiques ;
- la prévention contre le tabac, l'alcool et le sida (ex : distribution de flyers concernant les drogues douces durant les manifestations).

La difficulté principale que rencontre l'intervenant provient du fait que depuis deux ans et demi Weetamix doit faire face à des charges considérables, entre autres pour la location de l'espace nécessaire à son activité. Cette charge s'élève à 42 000 F annuels pour ce hangar loué à *Swissair* dont elle attend un bail en bonne et due forme. Par ailleurs, M. Laurent Moutinot a fait savoir à l'association qu'elle ne pouvait continuer à exercer ses activités dans la zone industrielle où elle a établi ses quartiers, en lui accordant toutefois une dérogation jusqu'à l'an 2000.

La salle de Weetamix est le seul lieu privé à Genève qui, avec l'Usine, pratique une politique de prévention face aux sponsors. Dans ce contexte, une collaboration régulière avec le CIPRET (prévention contre le tabagisme) et la FEGPA (prévention contre l'alcoolisme) est pratiquée par l'association.

Le choix de cette politique a bien évidemment des conséquences sur sa capacité à faire face aux charges qu'induisent ses activités.

— 4 —

Cette association, forte de 600 membres et dont le rôle social est indéniable, d'autant que cette salle se trouve à la croisée de quartiers tels que les Avanchets, Meyrin et la Servette, doit faire face à une situation financière précaire en raison de son choix : privilégier la prévention, contrairement à ce qui se pratique normalement dans les salles de spectacles dans le canton.

Il suffirait, selon les pétitionnaires, de 50 000 F pour qu'ils puissent mener à bien leur projet et boucler les comptes de 1999.

Discussion et votes de la commission

Plusieurs député-e-s sont d'avis que Weetamix mène un combat intéressant et fait des efforts pour s'en sortir. Cette association pratique une politique de prévention dans ses soirées, avec notamment le Groupe Sida Genève. Elle se donne de la peine pour que ses soirées se déroulent dans un cadre le plus favorable qui soit à la santé des jeunes.

A ce stade, il s'agit de donner un coup de pouce à Weetamix en renvoyant cette pétition au Conseil d'Etat.

Naturellement, si Weetamix souhaite obtenir une subvention, il est clair qu'elle pourrait le faire par les canaux officiels.

Quelques députés pensent néanmoins qu'il s'agit d'une demande de subvention et qu'il conviendrait dès lors que les pétitionnaires se conforment aux règles des demandes de subventions culturelles, la Commission des pétitions n'ayant pas ces compétences.

La bonne volonté des pétitionnaires retient l'attention de bon nombre de commissaires qui estiment que la « culture techno » joue un rôle important dans le paysage actuel des jeunes, raison pour laquelle ils estiment que donner un coup de main à cette association serait un élément positif.

La proposition de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat est acceptée par :

6 oui (1 AdG, 2 DC, 2S, 1 Ve)

contre 3 non (2 R, 1 L)

avec 1 abstention (1Ve)

Ainsi nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de suivre l'avis de la majorité de la commission.